

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 30 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 MARS 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - M. Julien DUBOIS - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Bruno JANOT - Mme Géraldine MADOUNARI (jusqu'à 18 h 40) - M. Bruno CASSEN - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Marianne BERQUE-MANSAS (jusqu'à 18 h 40, présente pour le vote de la délibération n°2)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE

Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIERE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS 2017

L'article L.2311-3 du C.G.C.T autorise les communes à utiliser la procédure des autorisations de programme (A.P) et des crédits de paiements (C.P) ainsi que des autorisations d'engagement (A.E). Le recours à ces procédures a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluri-annuelles ; elle permet aussi d'engager les marchés dont la réalisation dépasse l'année civile.

Suite au vote du Budget Primitif 2017, il convient :

- d'ajuster certaines autorisations de programme
- d'en clôturer certaines
- d'en inscrire d'autres.

Sur le Budget Principal :

- l'autorisation de programme 'OPAH-RU 2008 à 2014' est clôturée à 128 047,67 €
- l'autorisation de programme 'Espace Multisports de Saubagnacq' est clôturée à 14 137 299,90 €
- l'autorisation de programme 'Fisac reversement subvention Etat' est clôturée à 84 841,72 €.

- l'autorisation de programme 'Fonds de concours centre aquatique' est créée pour un montant global de 1 040 000 € (260 000 € de l'exercice 2017 à 2020)
- l'autorisation de programme 'Aménagement des espaces extérieurs de Cuyes' est créée pour un montant global de 3 132 307,48 € (135 307,48 € réalisés en 2016 ; 1 000 000 €

sur l'exercice 2017, 1 000 000 € sur l'exercice 2018 et 997 000 € sur l'exercice 2019).

Sur le Budget Parc de Stationnement :

- l'autorisation de programme en lien avec le 'Réaménagement des halles' est créée pour un montant global de 1 355 233,10 € HT (625 633,10 € HT sur l'exercice 2017, 729 600 € HT sur l'exercice 2018).

Sur le Budget des Activités Assujetties à la TVA :

- l'autorisation de programme en lien avec le 'Réaménagement des halles' est créée pour un montant global de 1 783 500 € HT (42 004,50 € HT sur l'exercice 2017, 655 000 € HT sur l'exercice 2018 et 1 086 495,50 € HT sur l'exercice 2019).

Sur le Budget Assainissement :

- l'autorisation de programme 'Amélioration du traitement des graisses' est clôturée à 339 125.96 €

- l'autorisation de programme 'Aménagement du Centre technique opérationnel' est créée pour un montant global de 350 000 € HT (150 000 € HT sur l'exercice 2017 et 200 000 € HT sur l'exercice 2018).

L'autorisation de programme concernant la 'Construction des nouveaux locaux de la Régie des Eaux' est clôturée à 3 185 128,67 € HT.

Le montant des autorisations de programme et des crédits de paiements figurent dans le tableau ci-annexé.

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 8 ABSTENTIONS, celles de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah DOURTHE ayant donné procuration à M. Julien DUBOIS, M. Grégory RENDE, M. Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON ayant donné procuration à M. Eric DARRIERE et Mme Nadine PEYRIN,

APPROUVE le montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiements, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170330-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 31 Mars 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».